

RAPPORT N° 92/4-46  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992

Par Délibération du 27 décembre 1991, vous avez approuvé le Budget Primitif 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places, lequel s'équilibrait en dépenses et en recettes :

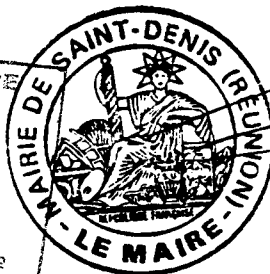
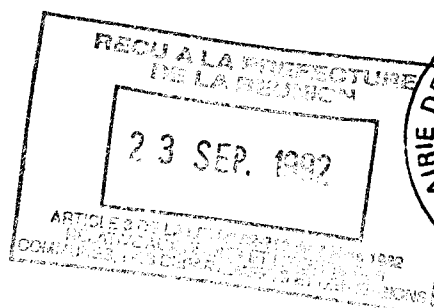
- à 2 425 000 F pour la Section de Fonctionnement,
- et à 190 000 F pour la Section d'Investissement.

Cependant, compte tenu des résultats issus du Compte Administratif 1991 d'une part, et des réalisations depuis le début de l'exercice 1992, ainsi que des besoins nouveaux constatés entre-temps d'autre part, il apparaît nécessaire de modifier le Budget.

C'est pourquoi, il vous est demandé :

- 1°) d'annuler la décision modificative votée en séance du 25 avril dernier (Délibération n° 92/2-34) dans laquelle il était fait état d'une reprise partielle du résultat de l'exercice 1991 de la Régie, pour un montant de 350 000 F ;
- 2°) d'approuver le Budget Supplémentaire 1992 de la Régie qui, en tenant compte de l'affectation du résultat de l'exercice 1991, s'équilibre :
  - . à 434 200 F pour la Section de Fonctionnement,
  - . et à 647 000 F pour la Section d'Investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 92/4-46  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 12 septembre 1992

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/4-46 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Annule la décision modificative au Budget 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places adoptée par Délibération n° 92/2-34 du 25 avril 1992.

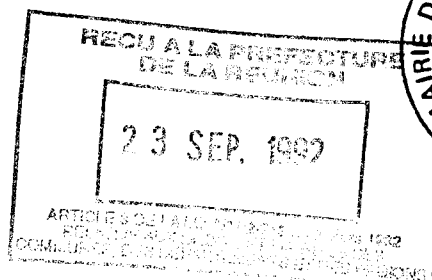
ARTICLE 2

Approuve le Budget Supplémentaire 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places qui se monte :

- . à 434 200 F pour la Section de Fonctionnement,
- . et à 647 000 F pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 SEP. 1992

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° Chap	DEPENSES		Pour mémoire		Propositions BS	N° Chap	RECETTES		Pour mémoire		Propositions BS
	N° Cpte	Libellés	BP	DM			N° Cpte	Libellés	BP	DM	
60	ACHATS		130 000		125 000	70	RECETTES D'EXPLOITATION	2 425 000		299 115	
	602 / Achats stockés		30 000		20 000		706 / Droits de place et location	2 425 000		299 115	
	6022 - Fournitures consommables		30 000		20 000						
	606 / Achats non stockés de matériels et fournitures		100 000		105 000						
	6061 - Fournitures non stockables		80 000		95 000						
	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement		5 000		10 000						
	6064 - Fournitures administratives de bureau		15 000								
61	SERVICES EXTERIEURS		265 000		-27 000		REPORT A NOUVEAU (Compte 110)			135 085	
	613 / Locations		65 000								
	615 / Entretien et réparations		150 000								
	617 / Etudes et recherches		50 000		30 000						
	618 / Divers (documentation, abonnements)				3 000						
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		34 000		1 000		Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis en séance du samedi 12 septembre 1992 et annexé à la Délibération n° 92/4-46				
	623 / Publicités et insertions		2 000		1 000						
	624 / Transports de déchets		20 000		2 000						
	626 / Frais postaux et de télécommunications		10 000		-2 000						
	628 / Divers		2 000								
64	CHARGES DE PERSONNEL		1 806 000		-98 000		LE MAIRE Gilbert ANNETTE				
	641/ Rémunération du personnel		1 350 000		85 000						
	645 / Charges sociales		450 000		-13 000						
	647 / Autres charges (pharmacie)		6 000								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				500 000						
	678 / Autres charges exceptionnelles				500 000						
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		40 000		83 200						
	681 / Dotat' aux amortissements - Charges d'exploitat'		40 000		83 200						
TOTAL DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT			2 275 000		564 200						
AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			150 000		-150 000						
TOTAL GENERAL			2 425 000		434 200		TOTAL GENERAL	2 425 000		434 200	



